



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 12 juin 2025
N° d'affaire : 2024.FINGS.2

Rapport concernant la participation du canton dans la Banque cantonale bernoise SA (BCBE)

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

1. En prenant un arrêté de principe au sens de l'article 80, alinéa 2 de la Constitution cantonale (ConstC), le Grand Conseil se prononce en faveur du maintien de la participation majoritaire du canton dans la BCBE tel que le prévoit la variante 1 (« statu quo »).
2. Le Grand Conseil prend acte du rapport du Conseil-exécutif relatif à la participation cantonale dans la Banque cantonale bernoise SA (BCBE).

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 62, al. 1, lit. e ConstC).

Berne, le 12 juin 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général